

Sciences économiques et sociales

Baccalauréat général 2026 — épreuve de spécialité

Amérique du Nord, session 2026 (26-SESJ1AN1)

Corrigé

Dissertation et épreuve composée

Dissertation

Sujet — Dissertation

Consigne officielle. Il est demandé au candidat :

- de répondre à la question posée par le sujet ;
- de construire une argumentation à partir d'une problématique qu'il devra élaborer ;
- de mobiliser des connaissances et des informations pertinentes pour traiter le sujet, notamment celles figurant dans le dossier ;
- de rédiger, en utilisant le vocabulaire économique et social spécifique approprié à la question et en organisant le développement sous la forme d'un plan cohérent qui ménage l'équilibre des parties.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation. Ce sujet comporte quatre documents.

Sujet. Quelles sont les sources de la croissance économique ?

Document 1. Taux de croissance annuel (en %) et contributions des facteurs à la croissance économique (en points de %), en France, de 1992 à 2022 (graphique à barres et courbe ; valeurs lues sur le graphique, arrondies au dixième de point).

	1992	1997	2002	2007	2012	2017	2022
Contribution du facteur capital	1,1	0,9	0,9	0,8	0,6	0,7	0,8
Contribution du facteur travail	-0,6	0,5	-1,3	2,2	0,0	0,1	3,2
Contribution de la PGF	1,1	0,9	1,5	-0,6	-0,3	1,5	-1,6
Taux de croissance annuel (en %)	1,5	2,5	1,1	2,5	0,2	2,1	2,7

Source : d'après l'OCDE, 2025.

Lecture : les trois premières lignes sont exprimées en points de pourcentage et leur somme restitue le taux de croissance à la précision de lecture près (environ $\pm 0,3$ point).

Document 2. Évolution de la productivité globale des facteurs de production entre 1985 et 2022, base 100 en 2015 (graphique en courbes ; valeurs lues sur le graphique, arrondies).

Indice de PGF	1985	1995	2000	2005	2015	2022
États-Unis	77	82	88	95	100	105
Allemagne	75	88	93	95,5	100	104
France	82	91	96	100	100	97
Italie	93,5	105	107,5	104,5	100	102,5
Suède	81,5	83,5	89,5	97	100	102,5

Points remarquables lus sur le graphique : la courbe française culmine à environ 101 en 2006 puis décroît ; la courbe italienne culmine à environ 107,5 en 2000 et retombe à environ 99 en 2009 ; la courbe des États-Unis atteint environ 106 en 2021.

Réserves de lecture : en 1985, les courbes de la France et de la Suède se superposent autour de 82 ; surtout, les deux courbes en tirets ne se distinguent que par la légende (tirets courts : Allemagne ; tirets longs : Suède), et la valeur 103 en 2020 donnée par la note de lecture ci-dessous correspond sur le

graphique à la courbe en tirets courts. Le tableau ci-dessus suit la légende : si ces deux courbes étaient interverties, seules leurs étiquettes changeraient, non la démonstration, qui repose sur des écarts et des tendances.

Source : d'après les données de l'OCDE, 2025.

Lecture : en 2020, l'indice de la productivité globale des facteurs de production de la Suède est de 103 pour une base 100 en 2015.

Document 3. Dépenses publiques d'éducation en % du PIB, de 2016 à 2022.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
France	5,42	5,45	5,41	5,35	5,66	5,42	5,33
Allemagne	4,5	4,51	4,58	4,7	5,12	5,01	4,79
Italie	3,82	4,04	4,26	4,1	4,44	4,22	4,07
Suède	7,06	7,06	7,18	7,06	7,34	7,05	6,86

Source : d'après Eurostat, 2025.

Document 4.

En 2019-2023, avec 5,3 % des demandes de brevets à l'OEB¹, la France est au 6^{ème} rang, derrière les États-Unis, l'Allemagne, le Japon, la Chine et la Corée du Sud. Ses demandes de brevets se concentrent dans des technologies relatives aux transports et moteurs, pompes et turbines. Les États-Unis, premier déposant, ont un profil orienté vers les technologies de la santé, tandis que la Chine est concentrée sur les technologies de l'électronique. La France est le 3^{ème} pays pour la part de demandes déposées par des institutions de recherche publique, représentant 17 % de ses dépôts. Pour la période 2019-2023, le nombre moyen annuel de demandes de brevets publiées à l'Office européen des brevets (OEB) dépasse 175 000 contre près de 135 000 en 2011-2014 (+ 29 %). Entre ces deux périodes, la part de la France passe de 6,5 % à 5,3 %, soit une baisse de 1,2 point. La part des demandes des États-Unis augmente légèrement, tandis que celle de l'Allemagne diminue de 17,0 % à 13,1 %, ainsi que celle du Japon de 15,7 % à 12,3 %. À l'inverse, la Chine triple sa part de demandes de brevets, de 2,4 % à 9,1 %. La Corée du Sud progresse également mais dans une moindre mesure, passant de 3,9 % à 5,4 %. Durant la période, la Chine devient ainsi le 4^{ème} pays déposant et la Corée du Sud le 5^{ème}.

Source : « La position technologique de la France à travers les brevets déposés à l'Office Européen des Brevets », Ministère de la Recherche et de l'enseignement supérieur, 2024.

1 : OEB : l'Office européen des brevets examine les demandes de brevets et permet de protéger les inventions dans 46 pays européens grâce à une seule demande.

Corrigé

Analyse du sujet. La **croissance économique** est l'augmentation soutenue, sur longue période, de la production d'une économie, mesurée par le taux de variation du **PIB en volume**, c'est-à-dire corrigé de l'inflation. Chercher ses **sources**, c'est identifier ce qui, mécaniquement puis économiquement, explique cette augmentation : d'un côté l'augmentation des **quantités de facteurs de production** utilisées, travail et capital (croissance dite **extensive**) ; de l'autre l'amélioration de l'**efficacité** avec laquelle ces facteurs sont combinés, mesurée par la **productivité globale des facteurs** (PGF) et qui reflète le **progrès technique** (croissance **intensive**). Le sujet commence par « quelles » et non par « dans quelle mesure » : il n'appelle pas un débat pour ou contre, mais un inventaire *hiérarchisé* et expliqué, où chaque source est reliée à un mécanisme et où l'on montre laquelle est décisive à long terme. Il relève tout entier du chapitre « Quels sont les sources et les défis de la croissance économique ? », dont il faut mobiliser les notions : facteurs de production, PGF, progrès technique, rendements

décroissants, croissance endogène (capital physique, humain, technologique, public), externalités positives, institutions et droits de propriété, innovation et destruction créatrice. Le piège serait de basculer sur les *défis* de la croissance (soutenabilité, inégalités), qui sont hors du sujet.

Les documents. Document 1 : la décomposition de la croissance française sur sept années montre une contribution du capital modeste mais toujours positive (entre 0,6 et 1,1 point), une contribution du travail très variable et parfois négative ($-1,3$ point en 2002, $+3,2$ points en 2022), et une PGF qui bascule d'un régime positif à un régime négatif. Document 2 : sur trente-sept ans, la PGF progresse fortement aux États-Unis et en Allemagne, stagne en Italie, et recule en France depuis le milieu des années 2000. Document 3 : les dépenses publiques d'éducation, c'est-à-dire l'investissement en capital humain, vont du simple (4,07 % du PIB en Italie en 2022) au presque double (6,86 % en Suède). Document 4 : la France ne représente plus que 5,3 % des demandes de brevets à l'OEB en 2019-2023, au 6^e rang, tandis que la Chine passe de 2,4 % à 9,1 % : le capital technologique se déplace.

Problématique. Par quels mécanismes l'accumulation des facteurs de production, le progrès technique et les institutions engendrent-ils la croissance économique, et pourquoi la productivité globale des facteurs, alimentée par l'investissement en capital humain et technologique, en constitue-t-elle la source décisive sur longue période ?

Plan détaillé. I. La croissance provient d'abord de l'accumulation des facteurs de production, mais cette source est instable et bornée.

I.A. Le facteur travail : une contribution réelle mais dictée par la conjoncture de l'emploi. Affirmation : produire davantage suppose d'abord davantage d'heures travaillées. Explication : la contribution du travail dépend de la population active (démographie, immigration, âge de départ à la retraite), du taux d'emploi et de la durée du travail ; comme l'emploi suit l'activité avec retard, cette contribution est procyclique et peut devenir négative lorsque l'économie détruit des emplois. Illustration : document 1 : en 2022, le facteur travail contribue pour environ $+3,2$ points à la croissance française, soit davantage que la croissance elle-même (environ 2,7 %) : c'est le rebond de l'emploi après la crise sanitaire, porté par l'apprentissage. À l'inverse, il retransche environ 1,3 point en 2002 et 0,6 point en 1992, deux années de ralentissement. Sur les sept années observées, il est donc la contribution la plus volatile : de $-1,3$ à $+3,2$ points, soit une amplitude de $3,2 - (-1,3) = 4,5$ points.

I.B. Le facteur capital : la contribution la plus régulière, mais qui s'érode. Affirmation : l'investissement des entreprises et des administrations accroît le stock de machines, de bâtiments et d'infrastructures, donc la capacité de production. Explication : chaque euro investi augmente le capital par travailleur et donc la production possible ; mais à technologie donnée, l'accumulation se heurte aux **rendements décroissants** : la dixième machine rapporte moins que la première, si bien que l'accumulation seule ne peut entretenir indéfiniment la croissance par tête. Illustration : document 1 : la contribution du capital est positive les sept années, mais comprise dans une fourchette étroite, d'environ 1,1 point en 1992 à environ 0,8 point en 2022, avec un minimum d'environ 0,6 point en 2012 : elle perd environ 0,3 point en trente ans. Connaissance : le cours retient, pour une croissance française de 5,1 % par an en 1950-1975, une contribution du capital de 1,6 point, contre 0,6 point pour une croissance de 1,4 % en 2000-2025.

I.C. L'accumulation ne suffit donc pas à expliquer la croissance. Affirmation : si l'on additionne les deux facteurs, il reste un écart avec la croissance observée. Explication : ce « résidu » est précisément la PGF : la croissance extensive ne rend compte ni des écarts durables de richesse entre pays, ni du fait qu'un même volume de travail et de capital produit aujourd'hui bien plus qu'il y a cinquante ans. Illustration : document 1 : en 2002, capital et travail réunis contribuent pour environ $0,9 - 1,3 = -0,4$ point, alors que la croissance est de 1,1 % : toute la croissance de cette année-là, et davantage, vient de la PGF (environ $+1,5$ point). De même en 2017 : environ 1,5 point sur 2,1 % de croissance, soit près des trois quarts.

II. La source décisive est le progrès technique, mesuré par la PGF et produit par

l'investissement et les institutions.

II.A. La PGF, moteur de la croissance intensive, et son essoufflement. Affirmation : la PGF, part de la croissance inexpliquée par les quantités de facteurs, mesure l'efficacité de la combinaison productive et reflète le progrès technique. Explication : produire plus avec autant de travail et de capital suppose de meilleures machines, de meilleures organisations, des travailleurs plus qualifiés ; c'est cette source qui échappe aux rendements décroissants et qui, seule, permet une croissance durable du niveau de vie. Illustration : document 1 : la PGF contribue pour environ 1,5 point en 2002 et en 2017, mais devient négative en 2007 ($-0,6$), 2012 ($-0,3$) et 2022 ($-1,6$). Document 2 : la PGF française passe d'un indice d'environ 82 en 1985 à environ 101 en 2006, puis recule à environ 97 en 2022 : elle est en 2022 inférieure de 3 % à son niveau de 2015 et de 4 points à son maximum de 2006, quand celle des États-Unis passe d'environ 77 à environ 105 ($+28$ points, soit $105/77 \approx 1,36$) et celle de l'Allemagne d'environ 75 à environ 104. L'Italie, elle, n'a gagné qu'environ 9 points en trente-sept ans (de 93,5 à 102,5) : son décrochage de PGF éclaire sa croissance quasi nulle depuis 2000. Le ralentissement de la PGF est bien au cœur du débat sur la « stagnation séculaire ».

II.B. Un progrès technique endogène : il résulte d'investissements en capital humain, technologique et public. Affirmation : le progrès technique n'est pas une manne tombée du ciel ; il est produit par des décisions d'investissement, ce que les théories de la **croissance endogène** (Romer, Lucas) ont formalisé. Explication : quatre capitaux s'alimentent mutuellement : le capital physique, le **capital humain** (éducation, santé, compétences), le **capital technologique** (recherche-développement, brevets) et le **capital public** (infrastructures, recherche fondamentale). Comme la connaissance produit des **externalités positives** — elle profite aussi à ceux qui ne l'ont pas financée —, les rendements ne décroissent pas et la croissance peut s'auto-entretenir ; mais personne n'a intérêt à financer seul ce dont tous profitent, ce qui justifie l'intervention publique. Illustration : document 3 : la Suède consacre 6,86 % de son PIB aux dépenses publiques d'éducation en 2022 contre 4,07 % en Italie, soit $6,86 - 4,07 = 2,79$ points d'écart et un rapport de $6,86/4,07 \approx 1,7$; la France est intermédiaire à 5,33 %, mais son effort recule de 5,42 à 5,33 entre 2016 et 2022, soit $-0,09$ point ($5,33/5,42 - 1 \approx -1,7$ %), quand l'Allemagne progresse de 4,5 à 4,79 % ($+0,29$ point, soit environ $+6$ %). Ce classement recoupe celui du document 2 : la Suède, qui investit le plus dans son capital humain, a gagné environ 21 points de PGF depuis 1985, l'Italie, qui investit le moins, environ 9. Document 4 : le capital technologique se mesure aussi par les brevets ; le nombre moyen annuel de demandes publiées à l'OEB dépasse 175 000 en 2019-2023 contre près de 135 000 en 2011-2014, soit $+29$ % : l'effort mondial d'innovation s'intensifie.

II.C. Des institutions qui incitent à innover, et une innovation qui procède par destruction créatrice. Affirmation : pour qu'un agent investisse dans la connaissance, il faut qu'il puisse s'en approprier les fruits : les **institutions**, et au premier rang les **droits de propriété**, sont la condition du progrès technique. Explication : le **brevet** confère une propriété intellectuelle temporaire (vingt ans) qui rend l'innovation rentable ; sans sécurité juridique, l'investissement s'effondre, ce qui explique une large part des écarts de développement (North, Acemoglu). Le brevet illustre pourtant un dilemme : trop faible, il n'incite pas ; trop fort, il freine la diffusion des connaissances. L'innovation transforme alors l'appareil productif par **destruction créatrice** (Schumpeter) : elle crée activités et emplois nouveaux en détruisant les anciens, ce qui fait de la croissance un déséquilibre permanent. Illustration : document 4 : l'OEB « permet de protéger les inventions dans 46 pays européens grâce à une seule demande », institution qui abaisse le coût de la protection ; la France y est au 6^e rang avec 5,3 % des demandes en 2019-2023 contre 6,5 % en 2011-2014, soit $-1,2$ point et une baisse relative de $5,3/6,5 - 1 \approx -18$ % ; en volume, sa position est moins dégradée qu'il n'y paraît ($0,053 \times 175\,000 \approx 9\,300$ demandes contre $0,065 \times 135\,000 \approx 8\,800$), mais elle progresse bien moins vite que le monde. La Chine, elle, passe de 2,4 % à 9,1 % : le document écrit qu'elle « triple » sa part, alors que le coefficient multiplicateur

vaut $9,1/2,4 \approx 3,8$, soit près de quatre fois ; elle devient le 4^e déposant ; l'Allemagne recule de 17,0 à 13,1 % (−3,9 points) et le Japon de 15,7 à 12,3 % (−3,4 points). La spécialisation technologique compte enfin autant que le volume : la France dépose surtout dans les transports, moteurs, pompes et turbines, les États-Unis dans la santé et la Chine dans l'électronique, c'est-à-dire dans les technologies les plus diffusantes. Le rôle du capital public apparaît aussi : la France est le 3^e pays pour la part des dépôts issus d'institutions de recherche publique (17 % de ses dépôts).

Introduction rédigée. En 2022, l'économie française a crû d'environ 2,7 %, mais cette croissance ne doit presque rien à l'efficacité de son appareil productif : le facteur travail y a contribué pour environ 3,2 points quand la productivité globale des facteurs en retranchait environ 1,6 (document 1). Le même constat, élargi, se lit sur trente-sept ans : l'indice de PGF français est plus bas en 2022 qu'en 2015 (document 2). La **croissance économique**, augmentation soutenue de la production mesurée par le taux de variation du PIB en volume, ne va donc pas de soi : elle a des **sources**, c'est-à-dire des causes identifiables que la comptabilité de la croissance permet de séparer. Deux grandes familles s'opposent : l'augmentation des **quantités de facteurs de production** — le travail et le capital —, qui donne une croissance *extensive* ; et l'amélioration de l'efficacité de leur combinaison, mesurée par la **productivité globale des facteurs** et qui traduit le **progrès technique**, source d'une croissance *intensive*. Par quels mécanismes ces sources engendrent-elles la croissance, et pourquoi la productivité globale des facteurs, alimentée par l'investissement en capital humain et technologique et sécurisée par les institutions, en est-elle la source décisive sur longue période ? Nous montrerons d'abord que la croissance provient de l'accumulation des facteurs de production, source réelle mais instable et bornée par les rendements décroissants (I), puis que le progrès technique, produit par l'investissement et les institutions, en constitue le moteur durable (II).

Conclusion rédigée. Les sources de la croissance économique sont donc de deux ordres. L'accumulation des facteurs en donne la part la plus immédiate : davantage d'heures travaillées, davantage de machines ; mais la contribution du travail dépend de la conjoncture de l'emploi, jusqu'à devenir négative, et celle du capital, la plus régulière, s'érode et se heurte aux rendements décroissants. La source décisive est ailleurs : dans la productivité globale des facteurs, c'est-à-dire dans le progrès technique, seul capable d'élever durablement le niveau de vie. Ce progrès n'est pas exogène : il résulte d'investissements en capital humain — les dépenses publiques d'éducation vont de 4,07 % du PIB en Italie à 6,86 % en Suède —, en capital technologique — les demandes de brevets à l'OEB ont progressé de 29 % entre 2011-2014 et 2019-2023 — et en capital public ; et il suppose des institutions, au premier rang desquelles les droits de propriété, qui rendent l'innovation rentable. Le recul de la PGF française et le glissement de sa part des dépôts de brevets européens de 6,5 % à 5,3 % sont, de ce point de vue, le même signal. Ouverture : si le progrès technique est bien la source première de la croissance, il en est aussi le principal défi, puisqu'il polarise le marché du travail et creuse les inégalités de revenus, et qu'il reste à démontrer qu'il permettra de rendre la croissance soutenable.

Ce que le correcteur attend. Les notions incontournables sont **facteurs de production**, **contribution à la croissance**, **PGF** et **progrès technique**, **rendements décroissants**, **croissance endogène** (capital humain, technologique, public) et **institutions / droits de propriété** ; Schumpeter et la destruction créatrice sont valorisés, Romer et Lucas aussi. Le hors-sujet le plus fréquent consiste à traiter les *défis* de la croissance — soutenabilité, capital naturel, inégalités — qui ne sont pas demandés : on peut les évoquer en ouverture, pas en partie. Deux confusions sont lourdement sanctionnées : confondre une *contribution* (en points de %) avec un *taux* (en %), et confondre PGF et productivité du travail. Le graphique du document 1 doit être lu avec prudence (« environ 3,2 points ») mais exploité dans les deux parties ; au document 2, l'identification des deux courbes en tirets (Allemagne, Suède) n'est pas l'enjeu de la notation, qui porte sur les écarts et les tendances. Le document 3 ne doit pas être présenté

comme une mesure de la qualité de l'école : c'est un indicateur d'effort d'investissement en capital humain. Un plan-catalogue (« le travail, le capital, le progrès technique, les institutions ») sans hiérarchisation ni mécanisme plafonne à la moyenne.

Épreuve composée

Première partie — Mobilisation des connaissances (4 points)

Sujet — Première partie

Épreuve composée. Cette épreuve comprend trois parties :

- Partie 1 – Mobilisation des connaissances : il est demandé au candidat de répondre à la question en faisant appel à ses connaissances acquises dans le cadre du programme.
- Partie 2 – Étude d'un document : il est demandé au candidat de répondre aux questions en mobilisant ses connaissances acquises dans le cadre du programme et en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse, de collecte et de traitement de l'information.
- Partie 3 – Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire : il est demandé au candidat de traiter le sujet en développant un raisonnement ; en exploitant les documents du dossier ; en faisant appel à ses connaissances personnelles ; en composant une introduction, un développement, une conclusion.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Première partie : Mobilisation des connaissances (4 points). Vous expliquerez pourquoi, en présence de bien commun, les négociations et accords internationaux liés à la préservation de l'environnement sont contraints par des stratégies de passager clandestin.

Corrigé

Un **bien commun** est un bien caractérisé par la **non-exclusion** — on ne peut empêcher personne d'en profiter — et par la **rivalité** — l'usage de l'un réduit ce qui reste aux autres. Le climat, l'air pur, les océans, la biodiversité en relèvent : une atmosphère stable profite à tous les pays, et chaque tonne de dioxyde de carbone émise dégrade ce que tous partagent. Le climat est même un **bien commun mondial** : aucun État ne peut en être exclu, et aucun ne peut le protéger seul. Un **passager clandestin** est un agent qui bénéficie d'un bien collectif sans participer à son financement ; Mancur Olson a montré que cette tentation rend l'action collective difficile dès que le groupe est grand et le bénéfice non exclusif. Transposée aux nations, elle explique pourquoi les négociations climatiques échouent si souvent à produire des engagements contraignants.

Le mécanisme est le suivant. Réduire ses émissions a un **coût immédiat, national et concentré** : investissements de décarbonation, taxe carbone, normes qui pèsent sur la compétitivité des entreprises et sur le pouvoir d'achat des ménages. Le **bénéfice**, lui, est **différé, mondial et diffus** : une tonne évitée à Paris refroidit la planète entière, y compris les pays qui n'ont rien fait. Chaque État compare donc le coût qu'il supporte seul au bénéfice qu'il partage avec près de deux cents autres, et trouve rationnel de laisser les autres payer l'effort tout en profitant du résultat : c'est le calcul du passager clandestin. Comme tous raisonnent ainsi, l'effort collectif

est très inférieur à l'optimum, alors même que tous auraient intérêt à ce qu'il soit fourni. S'y ajoutent trois difficultés : l'**absence d'autorité mondiale** capable de sanctionner un État défaillant, ce qui prive les accords de force contraignante ; les **inégalités entre pays**, les responsabilités historiques, les capacités et les vulnérabilités étant très inégales, d'où le principe des « responsabilités communes mais différenciées » et les conflits sur la répartition de l'effort ; enfin l'**horizon temporel**, des coûts payés aujourd'hui pour des bénéfices lointains, peu payants électoralement.

L'histoire des négociations l'illustre. Le protocole de **Kyoto** (1997) imposait des objectifs contraignants aux seuls pays développés : les États-Unis, alors premier émetteur, ne l'ont jamais ratifié et le Canada s'en est retiré en 2011, laissant les autres supporter l'effort. L'**accord de Paris** (COP21, 2015, 195 parties) a inversé la logique : un objectif commun — contenir le réchauffement nettement en dessous de 2 °C, si possible 1,5 °C — mais des contributions déterminées au niveau national, volontaires, révisées tous les cinq ans et soumises à la seule transparence mutuelle. Sa force est l'universalité, sa faiblesse l'absence de sanction : les engagements pris conduisent aujourd'hui à un réchauffement d'environ 2,5 à 3 °C, et le retrait américain, annoncé en 2017 puis renouvelé en 2025, a montré qu'aucun mécanisme ne retenait un passager clandestin.

Attendu du barème. Définir le bien commun (non-exclusion et rivalité) et le passager clandestin (Olson), puis relier explicitement les deux : coût national et immédiat contre bénéfice mondial et différé, d'où l'intérêt individuel à ne pas contribuer et un effort collectif sous-optimal, aggravé par l'absence d'autorité de sanction. Illustrer par un exemple daté (Kyoto 1997, accord de Paris 2015).

Deuxième partie — Étude d'un document (6 points)

Sujet — Deuxième partie

Deuxième partie : Étude d'un document (6 points). Il est demandé au candidat de répondre aux questions en mobilisant ses connaissances acquises dans le cadre du programme et en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse, de collecte et de traitement de l'information.

Document. Principaux indicateurs conjoncturels de pays de la zone euro en 2024.

	Taux de chômage (en % de la population active)	Taux de croissance du PIB en volume (en %)	Taux d'inflation (en %)	Solde des finances publiques (en % du PIB)
Zone euro	6,3	1,1	2,4	-3,1
Allemagne	3,4	-0,2	2,5	-2,8
Espagne	11,4	3,3	2,9	-3,2
France	7,4	0,8	2,3	-5,8
Italie	6,5	0,6	1,1	-3,4
Irlande	4,3	9,2	1,3	+4,3

Source : d'après Eurostat, 2024. Toutes les données portent sur l'année 2024.

Questions :

- À l'aide des données du document et de calculs simples, vous comparerez le taux de chômage, le taux de croissance du PIB et le taux d'inflation de la France et de l'Irlande en 2024. (2 points)

2. À l'aide du document et de vos connaissances, vous présenterez les difficultés de coordination entre la politique monétaire et les politiques budgétaires dans les pays de la zone euro. (4 points)

Corrigé

Question 1. Les trois indicateurs sont des taux exprimés en pourcentage ; on les compare donc par un **écart en points de pourcentage** et par un **rapport** (combien de fois l'un contient l'autre), et non par un taux de variation, qui n'aurait pas de sens entre deux pays.

Le chômage. En 2024, selon Eurostat, 7,4 % de la population active française était au chômage, contre 4,3 % en Irlande. Écart : $7,4 - 4,3 = 3,1$ points de pourcentage ; rapport : $7,4/4,3 \approx 1,7$. Le chômage français est donc supérieur de plus de trois points et représente environ 1,7 fois le chômage irlandais. Rapportée à la zone euro (6,3 %), la France est au-dessus de $7,4 - 6,3 = 1,1$ point, l'Irlande au-dessous de $6,3 - 4,3 = 2,0$ points.

La croissance. En 2024, le PIB en volume de la France a augmenté de 0,8 % par rapport à 2023, contre 9,2 % en Irlande. Écart : $9,2 - 0,8 = 8,4$ points ; rapport : $9,2/0,8 = 11,5$. La croissance irlandaise est donc plus de onze fois plus forte que la croissance française, et huit fois plus forte que celle de la zone euro ($9,2/1,1 \approx 8,4$). Cette performance doit toutefois être interprétée avec prudence : le PIB irlandais est gonflé par l'activité comptable des firmes multinationales implantées dans le pays, de sorte qu'il mesure mal le revenu effectivement disponible pour les Irlandais.

L'inflation. En 2024, les prix à la consommation ont augmenté en moyenne de 2,3 % en France et de 1,3 % en Irlande. Écart : $2,3 - 1,3 = 1,0$ point ; rapport : $2,3/1,3 \approx 1,8$. L'inflation française est donc presque deux fois plus élevée, mais les deux pays se situent au voisinage ou en dessous de la cible de 2 % de la BCE, alors que la moyenne de la zone euro atteint 2,4 %.

Synthèse. Les deux pays présentent en 2024 des situations conjoncturelles opposées : la France cumule un chômage élevé, une croissance atone et l'inflation la plus proche de la moyenne européenne ; l'Irlande associe un chômage faible, une croissance très vive et une inflation basse. Le contraste s'étend aux finances publiques, que le document permet de mentionner : un déficit de 5,8 % du PIB en France contre un excédent de 4,3 % en Irlande, soit $4,3 - (-5,8) = 10,1$ points de PIB d'écart.

Question 2. Depuis 1999, les pays de la zone euro partagent une **politique monétaire unique**, conduite par la Banque centrale européenne avec pour objectif principal la stabilité des prix (une inflation de 2 % à moyen terme), tandis que la **politique budgétaire** — dépenses publiques, prélèvements, déficit — reste **nationale**, seulement encadrée par des règles communes. Le **policy mix** de la zone est donc la combinaison d'une décision centralisée et de vingt et une décisions décentralisées : la coordination en est le maillon fragile, et le document en montre deux raisons.

Première difficulté : un taux d'intérêt unique pour des conjonctures hétérogènes.

La BCE fixe son taux directeur en fonction de la situation *moyenne* de la zone. Or le document montre à quel point cette moyenne recouvre des situations divergentes : en 2024, le taux de croissance va de -0,2 % en Allemagne, c'est-à-dire une récession, à +9,2 % en Irlande, soit $9,2 - (-0,2) = 9,4$ points d'écart ; le taux de chômage va de 3,4 % en Allemagne à 11,4 % en Espagne, soit 8 points d'écart et un rapport de $11,4/3,4 \approx 3,4$; l'inflation va de 1,1 % en Italie à 2,9 % en Espagne, soit 1,8 point d'écart. Un même taux ne peut convenir à tous : calibré sur une inflation moyenne de 2,4 %, il est trop restrictif pour une Allemagne en récession ou une Italie dont les prix n'augmentent que de 1,1 %, et trop accommodant pour une Espagne à 2,9 % d'inflation ou une Irlande en forte expansion, qu'il risque d'alimenter en crédit bon marché. C'est le problème des **chocs asymétriques** : privé de l'ajustement par le taux de change, un pays touché seul ne dispose plus d'aucun instrument monétaire. Les années 2000 l'ont montré :

des taux bas, adaptés à une Allemagne alors atone, ont nourri des bulles immobilières en Espagne et en Irlande, dont l'éclatement en 2008 s'est payé en chômage.

Seconde difficulté : des marges budgétaires nationales inverses des besoins. Puisque la politique monétaire ne peut être différenciée, l'ajustement devrait venir des budgets nationaux. Mais ceux-ci sont encadrés par le **pacte de stabilité et de croissance** (déficit inférieur à 3 % du PIB, dette inférieure à 60 %) et par le semestre européen, et surtout ils sont contraints par l'endettement hérité. Le document montre le paradoxe : la France, dont la croissance n'est que de 0,8 % et le chômage de 7,4 %, aurait besoin de soutenir sa demande, mais son déficit atteint 5,8 % du PIB, soit $5,8 - 3 = 2,8$ points au-delà du seuil, ce qui lui vaut une procédure pour déficit excessif et impose au contraire un ajustement ; l'Irlande, qui n'a aucun besoin de relance avec 9,2 % de croissance, dispose d'un excédent de 4,3 % du PIB, donc de toutes les marges. La politique budgétaire est ainsi **procyclique** là où elle devrait être contracyclique. S'y ajoutent des effets de débordement : une relance dans un pays profite aux autres par les importations, chacun est donc tenté de laisser son voisin relancer ; à l'inverse, un déficit excessif fait monter les taux d'emprunt de tous, ce qui justifie les règles communes mais entretient la défiance entre États.

Ces deux difficultés se combinent en un policy mix parfois incohérent. En 2022-2023, la BCE a relevé ses taux de 0 à 4 % pour ramener une inflation supérieure à 10 % vers sa cible, tandis que les États soutenaient le pouvoir d'achat par des boucliers tarifaires : les deux orientations se contrariaient. Il manque en effet à la zone un **budget fédéral** capable de transférer des ressources vers le pays touché (le budget de l'Union pèse environ 1 % du PIB) et une instance de décision budgétaire commune. La crise des dettes souveraines (2010-2015) l'a révélé, le Mécanisme européen de stabilité (2012) et l'emprunt commun NextGenerationEU (2020) ont commencé à y répondre, et la réforme des règles budgétaires de 2024 a introduit des trajectoires d'ajustement différenciées par pays : le débat sur un fédéralisme budgétaire reste ouvert.

Troisième partie — Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire

(10 points)

Sujet — Troisième partie

Troisième partie : Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire (10 points). Il est demandé au candidat de traiter le sujet : en développant un raisonnement ; en exploitant les documents du dossier ; en faisant appel à ses connaissances personnelles ; en composant une introduction, un développement, une conclusion. Cette partie comporte trois documents.

Sujet : À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez que le numérique brouille les frontières du travail et transforme l'emploi ainsi que les relations d'emploi.

Document 1.

Dans la plupart des pays, l'emploi se polarise, c'est-à-dire que la part des emplois intermédiaires est en forte baisse au profit d'une hausse des emplois soit peu qualifiés, soit très qualifiés [...]. Ce grand bouleversement du marché du travail s'explique d'abord par la nature du changement technologique récent, l'informatique, qui a révolutionné l'organisation des entreprises. Les ordinateurs fonctionnant en suivant des procédures et règles explicites préalablement programmées, ils se sont avérés très doués pour effectuer des tâches dites « routinières » qui caractérisaient le travail humain dans les emplois intermédiaires. Un ordinateur peut commander un robot

dans l'industrie, établir des feuilles de paye, ou distribuer de l'argent. En raison de leur efficacité et leur faible coût, les ordinateurs ont remplacé le travail élémentaire et répétitif humain qui composait de nombreux emplois intermédiaires. Les emplois les plus détruits par l'informatisation furent ainsi ceux des opérateurs sur des chaînes de production qui furent automatisées mais aussi ceux des employés de bureau ou des secrétaires. Au contraire, les plus qualifiés sont les gagnants du progrès technologique. Non seulement les ordinateurs ne peuvent remplacer leur travail, mais ils les rendent plus productifs.

Source : Grégory VERDUGO, « Les nouvelles inégalités du travail, Pourquoi l'emploi se polarise ? », Observatoire Français des Conjonctures Économiques (OFCE), octobre 2017.

Document 2. Recours au télétravail par catégorie socioprofessionnelle entre le troisième trimestre 2022 et le deuxième trimestre 2024.

Catégorie socioprofessionnelle	Part d'emploi télétravaillable ¹ (en %)	Recours au télétravail (en %)	Nombre de jours moyens télétravaillés sur une semaine
Ensemble des cadres et professions intellectuelles supérieures	80	63	1,9
Ensemble des professions intermédiaires	38	22	1,6
Ensemble des employées/employés	21	10	1,9
Ensemble des ouvrières/ouvriers	1	0	—

Champ : Salariés des entreprises privées ou publiques travaillant en France hors Mayotte.

Source : Philippe ASKENAZY, Ugo DI NALLO, Ismaël RAMAJO et Conrad THIOUNN, « Télétravail et présentiel : le travail hybride, une pratique désormais ancrée dans les entreprises », *Insee Analyses*, mars 2025.

1 : Un emploi télétravaillable est un emploi qu'il est possible d'exercer en télétravail.

Document 3.

La façon dont les plateformes¹ organisent la rencontre entre offre et demande, en comparaison d'autres intermédiaires du marché, se matérialise en outre par une plus grande individualisation des travailleurs tout en brouillant les frontières entre salariat et travail indépendant. [...] Les nouvelles formes d'organisation du travail engendrées par les plateformes confèrent une grande autonomie dans l'activité. Mais cette autonomie va de pair avec une responsabilisation et un transfert des risques sur le travailleur. Cela se traduit par une transformation des formes et du niveau de la couverture sociale. En effet, le travailleur doit assumer le risque économique lié à l'exécution de la prestation, mais aussi le financement de sa protection sociale dès lors qu'il n'est pas salarié. [...] La multiplicité de situations nouvelles que crée le travail de plateforme soulève la question de la protection des travailleurs autonomes au regard de la discontinuité² de l'emploi et de son rapprochement éventuel de celle des salariés. Or les frontières avec le salariat sont parfois ténues³. Ainsi, bien qu'ayant le plus souvent un statut de micro-entrepreneur, les livreurs à vélo sont explicitement soumis à un « management algorithmique », c'est-à-dire des formes d'évaluation et de sanction en fonction de leur disponibilité. [...] Ce système les soumet donc, de fait, à une forme de subordination⁴ proche de celle du salariat.

Source : Marie BENEDETTO-MEYER, Karine BRIARD et Jean-Luc OUTIN, « Le travail de plateforme : multiplicité des modèles, diversité des situations de travail et usages de la protection sociale », DARES, juillet 2023.

1 : Plateformes : une plateforme, ici numérique, est un environnement en ligne qui permet à plusieurs utilisateurs d'interagir, de diffuser des informations, du contenu multimédia et de réaliser diverses activités. Elle favorise notamment la communication entre une entreprise (l'interne) et ses clients (l'externe).

2 : Discontinuité : manque de continuité ; interruption.

3 : Ténues : minces.

4 : Subordination : situation de quelqu'un qui dépend, dans ses fonctions, de l'autorité de quelqu'un d'autre.

Corrigé

Introduction. Un livreur à vélo est officiellement un entrepreneur indépendant ; il choisit ses horaires, ne signe aucun contrat de travail et fournit son matériel. Il est pourtant « explicitement soumis à un management algorithmique », c'est-à-dire à des formes d'évaluation et de sanction qui le placent « de fait » dans « une forme de subordination proche de celle du salariat » (document 3). Cette figure résume ce que le numérique fait au travail. Le **travail** est l'activité de production de biens et de services ; l'**emploi** en est la forme socialement réglementée — un contrat, un statut, une rémunération, des droits — et la **relation d'emploi** désigne le lien juridique et social qui unit celui qui travaille à celui pour qui il travaille, défini par la subordination pour le salarié et par l'indépendance pour le travailleur autonome. Le **numérique** — informatique, internet, algorithmes, plateformes — n'est pas seulement un outil de plus : il déplace les **frontières** qui organisaient le travail, celle qui sépare les tâches automatisables des autres, celle qui sépare le lieu et le temps du travail du reste de la vie, celle enfin qui sépare le salariat de l'indépendance. Nous montrerons d'abord qu'il transforme la structure de l'emploi en le polarisant (I), puis qu'il brouille les frontières spatiales et temporelles du travail, de façon très inégale selon les catégories sociales (II), enfin qu'il recompose les relations d'emploi en brouillant la limite entre salariat et travail indépendant (III).

I. Le numérique transforme l'emploi : il polarise la structure des qualifications. Affirmation : la première frontière déplacée par le numérique est celle qui sépare les tâches que la machine peut exécuter de celles qu'elle ne peut pas, et ce déplacement transforme la structure de l'emploi. Explication : l'ordinateur excelle dans les tâches **routinières**, celles qui se laissent écrire sous forme de procédures et de règles explicites ; or ces tâches étaient au cœur des **emplois intermédiaires**, ouvriers qualifiés de l'industrie et employés administratifs. Le progrès technique est donc **biaisé** : il détruit le milieu de la structure des emplois, épargne les emplois peu qualifiés de services de proximité, non automatisables, et rend les plus qualifiés plus productifs encore, parce que la machine est complémentaire de leur travail. Il en résulte une **polarisation** du marché du travail et un creusement des inégalités salariales, selon la logique de la destruction créatrice décrite par Schumpeter, où ceux qui perdent ne sont pas ceux qui gagnent. Illustration : document 1 : selon Grégory Verdugo, « dans la plupart des pays, l'emploi se polarise, c'est-à-dire que la part des emplois intermédiaires est en forte baisse au profit d'une hausse des emplois soit peu qualifiés, soit très qualifiés » ; « les emplois les plus détruits par l'informatisation furent ainsi ceux des opérateurs sur des chaînes de production qui furent automatisées mais aussi ceux des employés de bureau ou des secrétaires », tandis que « les plus qualifiés sont les gagnants du progrès technologique ». Le document 2 en donne la trace : le télétravail, emblème du travail numérique, concerne 63 % des cadres et 0 % des ouvriers.

II. Le numérique brouille les frontières spatiales et temporelles du travail, mais inégalement selon les catégories sociales. Affirmation : en rendant le travail exécutable partout et à tout moment, le numérique dissout la séparation entre le lieu de travail et le domicile, entre le temps de travail et le temps libre — mais il ne le fait pas pour tous. Explication : le télétravail supprime la coïncidence entre le travail et l'établissement ; la connexion permanente, les courriels et les messageries prolongent la journée au-delà de ses horaires, si bien que le droit à la déconnexion a dû être inscrit dans la loi en 2016. Ce brouillage est ambivalent : il apporte de l'**autonomie** dans l'organisation de son temps et de meilleurs équilibres, mais aussi une

intensification du travail, un contrôle par les objectifs et l'affaiblissement des collectifs de travail, donc des solidarités. Surtout, il dépend de la **nature des tâches** : un emploi n'est télétravaillable que s'il ne suppose ni présence physique ni manipulation de matière, ce qui recoupe presque exactement la hiérarchie des qualifications. Illustration : document 2 : selon l'INSEE, entre le troisième trimestre 2022 et le deuxième trimestre 2024, 80 % des emplois de cadres et professions intellectuelles supérieures sont télétravaillables, contre 38 % des professions intermédiaires, 21 % des employés et 1 % des ouvriers, soit $80 - 1 = 79$ points d'écart entre les deux extrêmes. Le recours effectif suit : 63 % des cadres télétravaillent, contre 22 % des professions intermédiaires, 10 % des employés et 0 % des ouvriers, soit un recours $63/10 = 6,3$ fois plus fréquent chez les cadres que chez les employés. L'inégalité est double, car même parmi les emplois télétravaillables, le recours est plus fréquent en haut de la hiérarchie : $63/80 \approx 79\%$ pour les cadres, $22/38 \approx 58\%$ pour les professions intermédiaires et $10/21 \approx 48\%$ pour les employés. Le télétravail reste enfin partiel : 1,9 jour par semaine en moyenne pour les cadres, soit environ $1,9/5$, un peu moins de 40 % du temps de travail — le travail hybride, non le travail entièrement à distance. Connaissance : le brouillage joue aussi à l'envers, au bénéfice de l'employeur, avec le « taylorisme numérique » des entrepôts logistiques, où la commande vocale prescrit et chronomètre chaque geste.

III. Le numérique recompose les relations d'emploi : la frontière entre salariat et indépendance devient incertaine. Affirmation : la troisième frontière brouillée est juridique : les plateformes créent des travailleurs formellement indépendants mais économiquement dépendants et concrètement subordonnés. Explication : la plateforme organise elle-même la rencontre entre l'offre et la demande et se présente comme un simple intermédiaire ; le travailleur, le plus souvent micro-entrepreneur, gagne en autonomie apparente ce qu'il perd en protection : il assume le risque économique de la prestation, finance lui-même sa protection sociale et supporte la discontinuité de son activité, alors que le **management algorithmique** — attribution des courses, notation, déconnexion en cas d'indisponibilité — exerce sur lui un pouvoir de direction et de sanction, c'est-à-dire les éléments mêmes de la subordination qui définit le salariat. S'y ajoute une **individualisation** des travailleurs, qui affaiblit les collectifs et la capacité d'action syndicale. Illustration : document 3 : selon la DARES, les plateformes procèdent « par une plus grande individualisation des travailleurs tout en brouillant les frontières entre salariat et travail indépendant » ; « cette autonomie va de pair avec une responsabilisation et un transfert des risques sur le travailleur », qui « doit assumer le risque économique lié à l'exécution de la prestation, mais aussi le financement de sa protection sociale dès lors qu'il n'est pas salarié » ; les livreurs à vélo, « bien qu'ayant le plus souvent un statut de micro-entrepreneur », sont soumis « de fait, à une forme de subordination proche de celle du salariat ». Connaissance : le droit a réagi — la Cour de cassation a requalifié en contrat de travail la relation entre un chauffeur et la plateforme Uber en 2020, et une directive européenne de 2024 instaure une présomption de salariat —, preuve que la frontière déplacée par le numérique est un enjeu de protection sociale, à l'heure où les indépendants représentent environ 12 % des actifs occupés. *Conclusion.* Le numérique ne se contente pas d'outiller le travail : il en redessine les frontières. En automatisant les tâches routinières, il vide le milieu de la structure des emplois et polarise les qualifications, les plus qualifiés étant les gagnants du progrès technologique. En rendant le travail exécutable à distance, il dissout la séparation des lieux et des temps, mais réserve ce brouillage à ceux dont l'emploi est télétravaillable : 80 % des cadres contre 1 % des ouvriers. En organisant enfin la rencontre entre offre et demande de travail par des algorithmes, il installe une zone grise entre salariat et indépendance, où l'autonomie affichée s'accompagne d'un transfert des risques et d'une subordination de fait. Emploi, temps de travail et statut : les trois cadres hérités de la société salariale sont ainsi simultanément déplacés. Ces transformations ne suppriment pas le travail, et n'abolissent pas davantage le salariat, qui demeure le statut de près de neuf actifs occupés sur dix ; elles fragilisent en revanche sa fonction d'intégration, en

dissociant l'accès à l'emploi de l'accès aux protections.

Ce que le correcteur attend. Distinguer nettement les trois objets du sujet — les frontières du travail, l'emploi, les relations d'emploi — et leur consacrer un moment chacun, plutôt que de fondre le tout dans un développement sur « le numérique ». Mobiliser les notions du programme : polarisation des emplois, tâches routinières et biais technologique, télétravail et droit à la déconnexion, plateformes, management algorithmique, subordination, statut de micro-entrepreneur, protection sociale. Exploiter chaque document avec ses données, en calculant au moins un écart ou un rapport sur le document 2, et en citant les documents 1 et 3. Éviter la paraphrase du document 3 et le hors-sujet catastrophiste sur « la fin du travail » : le sujet demande de montrer un déplacement de frontières, pas une disparition.